



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 01 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 01 juillet à 19h00, le conseil municipal de la commune de Macau appelé à siéger par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Madame Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Maire.

Étaient présents : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN DE LARCLAUSE, , Dominique QUÉTEL, Guillaume LAFON, Angélique BANALES, Jean LAURENT, Danièle MOULIA, Michel BOITEL, Christine NADALIÉ, Zohra GALLIEN, Christophe LESTAGE, Eric ROBIN, Billy BLAZQUEZ, Thierry DUROUSSEAU, Julie EPELVA,

Ont donné procuration : Vincent JAUBERT à Sylvain LALANNE, Marianne WARNET à Angélique BANALES, Delphine JESSON à Julie EPELVA

Absents excusés : Jean-Michel LESCOMBE, Quentin MANCIET, Denis COURREGELONGUE, Sébastien MONRIBOT,

DELIB-2025-25

MISE EN VENTE DU TERRAIN CHEMIN DE MOUSPAREAU Parcelle cadastrée AK135

Madame le Maire rappelle la délibération DELIB2025-10 du 08 avril 2025 autorisant la vente d'une parcelle de terrain cadastrée AK135. Il s'agissait d'une parcelle de terrain à construire 469m², boisée. Son prix de vente était fixé à 93800€

Madame le Maire explique que le terrain a été mis en vente le 29 avril 2025 par voie d'affichage sur le terrain et par publicité sur le site et le réseau social de la commune. Les candidats intéressés devaient se faire connaître par courrier adressé à la mairie avant le 16 juin 2025.

Madame le Maire indique qu'elle a reçu à ce jour qu'une seule offre d'achat. Il s'agit de l'offre de PEREIRA AFONSON André et FERNANDES Noémie,

Considérant qu'il n'y a qu'une seule offre d'achat à ce jour, Madame le Maire propose à l'Assemblée de désigner PEREIRA AFONSON André et FERNANDES Noémie, comme futurs acquéreurs

Vu l'avis des domaines en date du 30 juin 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de vendre la parcelle AK135 d'une surface définitive de 469m² à PEREIRA AFONSON André et FERNANDES Noémie, 33290 LUDON MEDOC au prix de 93800€ (quatre-vingt-treize mille huit cents euros) hors toutes taxes et frais accessoires.
- Autorise Madame Le Maire ou son adjoint délégué aux finances à signer les documents et actes notariés relatifs à cette cession.

Pour copie conforme au registre où sont les
signatures,
Fait à Macau, le 04 juillet 2025
Le Maire,
Chrystel COLMONT-DIGNEAU
A signé

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis à la préfecture de la Gironde ce jour,
- la liste des délibérations du conseil du 01 juillet 2025 dont celle-ci est affichée en mairie et publiée sur le site de la collectivité ce jour,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de ce jour.